



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Crise de l'école

Question au Gouvernement n° 4577

Texte de la question

CRISE DE L'ÉCOLE

M. le président. La parole est à Mme Michèle Victory.

Mme Michèle Victory. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, la cinquième vague et l'arrivée d'un nouveau variant suscitent de nouvelles inquiétudes. Conséquence : le protocole sanitaire a encore changé pour les écoles, sans une organisation suffisamment claire ni la fourniture des tests salivaires nécessaires, ce qui complexifie une nouvelle fois le quotidien des familles et des enfants. On a du mal à s'y retrouver.

Il ne suffit pas de vouloir maintenir les classes ouvertes, monsieur le ministre, encore faut-il qu'il y ait des enseignants qui veuillent et puissent enseigner ! Dans ce contexte, comment comptez-vous pallier le manque d'enseignants et de remplaçants ? Il ne vous aura pas échappé que la profession est en crise : démissions, burn-out, manque de candidats aux concours, essoufflement des enseignants, même des plus jeunes, conditions de travail dégradées, heures supplémentaires contraintes, baisse du pouvoir d'achat. Jamais l'attractivité de ce métier n'aura été aussi faible, et c'est toute la communauté éducative qui en souffre.

Face à tous ces problèmes, la principale réponse de votre institution est de faire appel à des vacataires, bien souvent par le biais de Pôle emploi. Il y a quelques semaines, vous nous aviez promis d'échanger avec la représentation nationale sur la situation de l'emploi dans l'éducation nationale, plus particulièrement sur les vacataires. Toutefois, vous m'avez indiqué récemment, non sans une certaine pointe de mépris, que le rapport de vos services sur ces questions était « dans un placard ». Allez-vous enfin vous décider à ouvrir ce placard, à nous donner, sans nous mentir, les chiffres sur la situation des enseignants et des vacataires en France, et à apporter des solutions à la hauteur de nos ambitions pour l'éducation ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes SOC, FI et GDR.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

M. Ugo Bernalicis. S'il ouvre le placard, on ne sait pas ce qui va en sortir !

M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Concernant la gestion de la crise sanitaire, je compléterai ma réponse précédente. Le changement est assez clair. Je précise de nouveau qu'un résultat négatif à un test de dépistage du covid sera demandé à chaque famille d'un enfant de l'école primaire, dès lors qu'un cas positif est apparu dans la classe de celui-ci. La semaine dernière, environ 8 500 classes étaient fermées ; nous pensons que ce chiffre diminuera, à la satisfaction générale, tout en testant tous les enfants, en adoptant d'ailleurs une formule similaire à celle suivie dans d'autres pays. Il ne sert à rien de rendre ce protocole plus compliqué qu'il n'est. Bien sûr, il crée une gêne pour tout le monde, car l'épidémie gêne

et demande de s'adapter depuis le début ; il n'y a pas lieu de créer des polémiques inutiles à ce sujet.
(*Exclamations sur les bancs du groupe FI.*)

Vous m'interrogez également sur l'attractivité du métier de professeur. Nous avons mené le Grenelle de l'éducation pour la renforcer. Cela passe par les douze engagements que j'ai pris, à commencer par l'amélioration du pouvoir d'achat, qui devient une réalité concrète depuis le début de l'année 2021, notamment pour les plus jeunes professeurs. L'objectif est de permettre rapidement qu'aucun professeur ne soit rémunéré moins de 2 000 euros net par mois. Nous avons commencé ce chemin.

Pour les plus jeunes, cela se traduira, à partir du début de l'année prochaine, par un gain mensuel de 167 euros net. C'est substantiel, même s'il faut aller encore plus loin – je suis le premier à le dire. Sur tous les autres aspects, j'ai pris des engagements lors du Grenelle. Enfin, nous devons également contribuer à l'attractivité du métier de professeur en tenant des discours positifs sur celui-ci.

M. le président. La parole est à Mme Michèle Victory.

M. François-Michel Lambert. Il n'y a pas eu un applaudissement pour le ministre !

Mme Michèle Victory. Je suis un peu surprise par votre réponse. Quelque 1 648 enseignants ont démissionné durant l'année écoulée, soit 100 de plus qu'en 2020 et 250 de plus qu'en 2018. Pour le nombre d'élèves par enseignant, par exemple, la France est avant-dernière en Europe - il est de 18,8 chez nous, contre 13,3 en moyenne dans l'Union européenne. Il semble donc que vos solutions n'ont pas convaincu. Vos chiffres sont une chose, mais la réalité sur le terrain est tout autre. Même sans être un as des mathématiques, on peut constater la différence entre les deux. (*Applaudissements sur les bancs des groupes SOC, GDR et LT ainsi que sur plusieurs bancs du groupe UDI-I.*)

M. François-Michel Lambert. Bravo !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Jean-Michel Blanquer, ministre. Madame la députée, nous aurons un débat chiffré, cela ne pose aucun problème. La France compte 850 000 professeurs pour 12 millions d'élèves. La question est donc celle de l'amélioration qualitative, qui passe par les douze engagements dont j'ai parlé.

Je le répète devant tout le monde : bien sûr qu'il y a des problèmes, auxquels nous devons apporter des solutions, mais les discours que nous tenons comptent également. Il ne sert à rien de tenir des discours misérabilistes. (*Protestations sur les bancs des groupes SOC, GDR et LT.*) Il faut aller de l'avant ; c'est ce que nous faisons ! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Victory](#)

Circonscription : Ardèche (2^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4577

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er décembre 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [1er décembre 2021](#)